

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MERY SUR MARNE
COMPTE-RENDU N° 04/18 DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 27 JUILLET 2018

Sous la présidence de Mr Jean-Pierre CLEMENT, Maire, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le vendredi 27 Juillet 2018 à 20 heures 30.

Conseillers présents : Mmes BOURREAU Isabel, MAFFLARD Michelle Adjointes, Mmes GAUDEFROY Laure, LAURENT Sandrine, Mrs CANIPELLE Williams, CATINAT Franck, CRESSON Réjean, DROLLER Yves et LIENART Pierre.

Absents excusés : Mme AMBROZY Brigitte représentée par Mme MAFFLARD Michelle
Mmes CADET Danielle, SILVERIO Christine et Mr PILLON Jean-François

Secrétaire de séance : Mme MAFFLARD Michelle

Monsieur le Maire ouvre la séance en adressant ce message :

La commune a été fortement touchée par des pluies torrentielles le dimanche 10 juin et le mardi 12 juin provoquant des inondations par ruissellement et le débordement du ru de Courcelles.

Le débordement du ru a provoqué une coulée de boue et de pierres causant la destruction de la chaussée de la rue du Bois et touchant plusieurs habitations.

Par chance, il n'y a pas eu de victimes à déplorer.

Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux, voisins, qui ont apporté spontanément leur aide aux résidents sinistrés, les personnes dont j'ai sollicité l'aide, les agents communaux, la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie (C.A.C.P.B), et les entreprises qui sont intervenues rapidement pour remettre en état le ru et provisoirement la chaussée.

Je suis conscient du désarroi des sinistrés devant un tel événement, je comprends aussi la colère de certains qui étaient désemparés.

J'ai immédiatement demandé le classement de notre commune en état de catastrophe naturelle. Notre dossier est passé en commission le 17 juillet et je ne connaîtrai pas la décision avant le 7 août.

Approbation du compte-rendu du 8 Juin 2018.

PROPRIETE "LES GLYCINES"

Délibération 15/18 :

Désaffectation propriété communale « Les Glycines »

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 7 juillet 2017 décidant de mettre en vente la propriété communale "Les Glycines", cadastrée D 42 d'une superficie de 995 m2 sise 9 route Jean de la Fontaine.

Selon les dispositions de l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, cette propriété étant affectée à la Bibliothèque et à 2 logements, il y a lieu de constater sa désaffectation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate la désaffectation totale de la propriété.

Délibération 16/18 :

Déclassement propriété communale « Les Glycines »

Monsieur le Maire rappelle les délibérations :

- du 7 juillet 2017 décidant de mettre en vente la propriété communale "Les Glycines", cadastrée D 42 d'une superficie de 995 m2 sise 9 route Jean de la Fontaine.
- du 27 juillet 2018 constatant la désaffectation totale de la propriété.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prononce le déclassement du domaine public communal de cette propriété et l'intègre au domaine privé communal.

Délibération 17/18 :

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 14/2018

Proposition d'achat

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition d'achat de Mme LUZ et Mr MORMIN pour la propriété communale "Les Glycines" - cadastrée D 42 d'une superficie de 995 m2 au 9 route Jean de la Fontaine au prix de 231 000 € net vendeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE cette proposition
- CONSENT tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le compromis de vente et l'acte authentique de vente ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession.

Délibération 18/18 :**Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour la désignation d'un Délégué à la Protection des Données**

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

Vu le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et notamment son article 37 § 3,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de MERY SUR MARNE d'adhérer à un groupement de commandes pour la désignation d'un Délégué à la Protection des Données,

Considérant que le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM) et le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) entendent assurer le rôle de coordonnateurs de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour la désignation d'un Délégué à la Protection des Données.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

AFFAIRES DIVERSESRu de Courcelles et rue du bois

Monsieur le Maire informe le conseil du coût des travaux de réfection du ru de Courcelles et de la rue du Bois suite aux inondations :

Les serres de Moras : Bâche :	537,30 € T.T.C
SAUR : Curage réseau pluvial :	312,00 € T.T.C
WIAME : Remise en état du ru :	13 257,80 € T.T.C
WIAME : Remise provisoire en état de la chaussée	11 867,40 € T.T.C
WIAME : Réfection définitive de la chaussée	14 425,44 € T.T.C

Monsieur le Maire sollicitera la Préfecture et la Région pour obtenir une subvention.

Route Jean de la Fontaine

La réfection définitive de la chaussée est prévue les 28, 29 , 30 et 31 août 2018. Un avancement de ces travaux une semaine avant est espéré.

Monsieur le Maire signale qu'un drone stationnant au dessus des habitations a été signalé en mairie par des habitants mi-juillet. Ces informations ont été transmises à la gendarmerie.

La bibliothèque met en vente ses livres les mercredis et samedis de 14 H 00 à 16 H 00.

Les locaux seront fermés au public à compter du 15 septembre 2018.

L'association « La Bibliothèque » pourra utiliser la maison des Associations pour que ses membres puissent se réunir et continuer leur activité. Une petite bibliothèque sera installée à l'étage.

Intervention de Mr CATINAT concernant la sécurité routière à Courcelles et les travaux prévus.

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de sécurisation a été validé par le conseil et inscrit au budget dans la séance du 6 avril 2018. Ce projet consiste en la réalisation de 9 ralentisseurs (7 écluses doubles, 1 écluse simple et 1 écluse avec coussin berlinois) sur les 2,5 kms des routes de Courcelles et de Sainte Aulde.

Monsieur CATINAT fait part de son scepticisme quant à l'efficacité de ce projet.

Après réalisation de ces ralentisseurs, s'il est constaté que certains tronçons sont insuffisamment ralentis, une étude sera menée avec les services de l'A.R.T. (Agence Routière Territoriale) pour compléter l'ensemble.

Le secrétariat de la mairie sera fermé du 8 août au 1er septembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 55.

La secrétaire de séance
M. MAFFLARD